

ARRETE N° ARR 26.439/C

**PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES AV589 / AV590
/ AV592 SISES 155 ROUTE DE BRIE, 132 RUE DE CERCAY & 2
RUE FRANCHE-COMTE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2213-28,

VU la demande de numérotation des différents accès de l'ensemble immobilier en construction PC 091 114 24 1 0024, formulée par Madame SOBOLEWSKI Pauline, Directrice de Programme Adjointe par courriel du 23 mars 2026,

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées AV 589../..AV 590../..AV 592 formants l'ensemble immobilier contiennent des accès indépendants pour les halls d'habitations,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer des numéros de voirie différents pour les halls d'accès,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les locaux implantés sur les parcelles cadastrées AV 589../..AV 590../..AV 592, identifiés sur le plans annexés au présent arrêté, font l'objet de la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Numéro de voirie	Libellé de la voie	Description
AV 589 ----- - AV 590 / AV 592	2	Rue de Franche Comté	Accès Bâtiment A 28 Appartements
	155	Route de Brie	Accès Bâtiment B 38 Appartements
	132	Rue de Cerçay	Accès Bâtiment C 33 Appartements

ARTICLE 2 : Le numérotage des propriétés précédentes et suivantes n'est pas modifié.

ARRETE N° ARR 26.439/C

**PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES AV589 / AV590
/ AV592 SISES 155 ROUTE DE BRIE, 132 RUE DE CERCAY & 2
RUE FRANCHE-COMTE**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié :

- Groupe PROMO GERIM – FAIR PROMOTION, demandeur
- À la Préfecture de l'Essonne,
- Au Centre des Impôts Fonciers de Corbeil-Essonne
- Au Centre des Impôts de Yerres,
- La Poste de Brunoy,
- À ENEDIS, GRDF, SUEZ EAU DE France
- À l'I.N.S.E.E., Direction Régionale Centre Orléans,
- Au Commissariat de Police chargé de la circonscription de Brunoy,
- Au SDIS de l'Essonne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

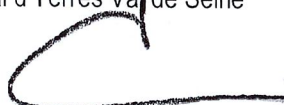
- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux.
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 26 juin 2026

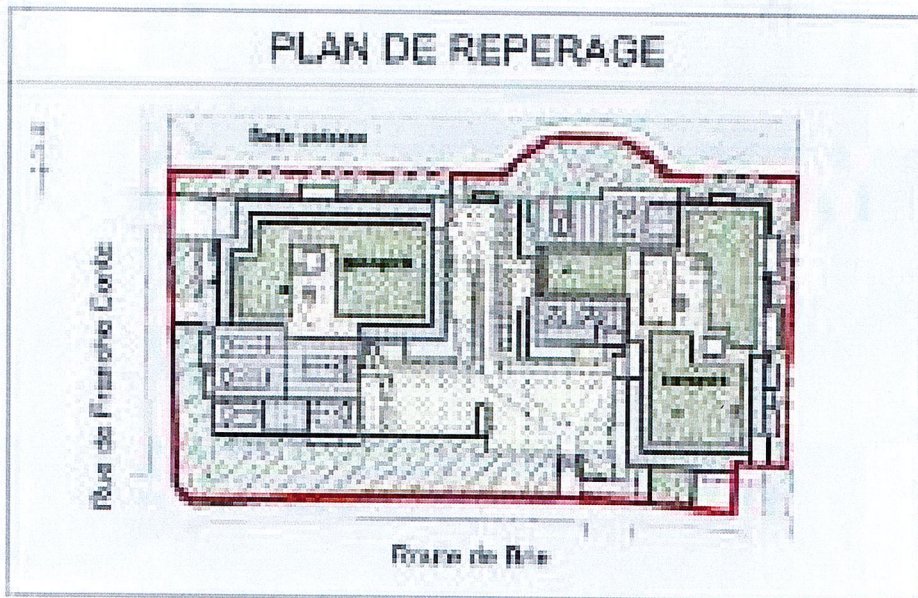
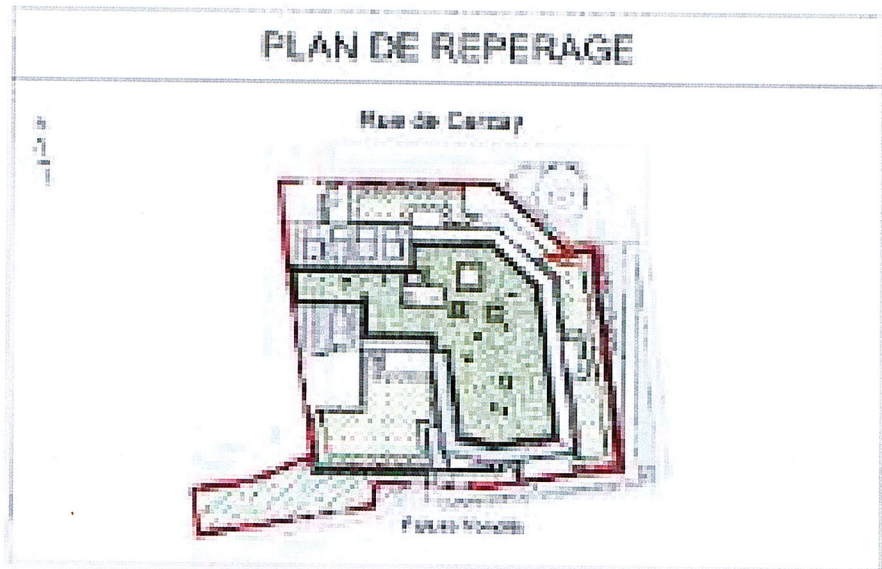
Le Maire
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/06/2026

NUMEROTAGE - LE MOULIN DE CERÇAY



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.439/C

Objet de l'acte : PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES AV589 / AV590 / AV592 SISES
155 ROUTE DE BRIE, 132 RUE DE CERCAY & 2 RUE FRANCHE-COMTE
Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260626-BRU_AR_26211_1-AR
Date de l'acte : 26/06/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26211_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2026